

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 21 octobre 2025**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.
En exercice : 11
Présents : 6
Excusés : 0
Absents : 5
Votants : 6
Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

Date de la convocation : Excusés : /

13/10/2025

Absents : Marie-José LIGOUZAT, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ, Laëtitia SOCQUET-JUGLARD.

A été élu secrétaire de séance : Denis BOURGEOIS-ROMAIN

Délibération 2025-D44 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code général de la comptabilité publique, notamment les articles relatifs à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par le comptable public, Trésorerie d'Albertville en date du 24 septembre 2025, relatives à des créances demeurées impayées malgré l'engagement des procédures de recouvrement ;

Considérant que toutes les diligences nécessaires ont été accomplies pour recouvrer les sommes dues et que les poursuites engagées se sont révélées infructueuses ;

Considérant qu'il est nécessaire, dans un souci de sincérité budgétaire et de régularité comptable, d'admettre en non-valeur ces créances pour en apurer les restes à recouvrer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (6 voix pour) :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances devenues irrécouvrables figurant sur la liste annexée à la présente délibération, établie et signée par l'ordonnateur et le comptable public pour un montant total de 1359 euros.
- Charge Monsieur de transmettre la présente délibération à Madame le Trésorier de d'Albertville, pour mise en œuvre de la procédure comptable d'admission en non-valeur

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20251021-2025-D44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025

Publication : 23/10/2025

